

Rapport du jury

<u>Certification complémentaire</u> <u>français langue seconde (FLS) 2018</u>

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Rappel

L'examen de la certification complémentaire permet à des enseignants stagiaires ou titulaires de valider des compétences professionnelles particulières ne relevant pas du champ de leur concours de recrutement. Son objectif est aussi de constituer un vivier de compétences pour des enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement. La certification complémentaire FLS atteste que l'enseignant peut prendre en charge des élèves allophones au sein d'une UPE2A ou d'une classe ordinaire.

Texte de référence

Note de service n° 2004-175 du 19-10-2004 parue au bulletin officiel (BO) \underline{n} ° 39 du 28 octobre 2004.

1. Composition du jury:

<u>Présidente</u>: madame Véronique BOULHOL, IA-IPR de lettres, pilote académique du CASNAV.

<u>Vice-présidente</u>: madame Christine GUERIN, conseillère académique pour l'action éducative et la prise en charge des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs;

Membres du jury:

Monsieur Patrice ROYER, inspecteur de l'éducation nationale – Circonscription Dijon Nord ; Monsieur Hakim EL ABBOUNI, professeur de lettres modernes en charge de l'UPE2A du collège Les Lentillères de Dijon, professeur vacataire au département sciences du langage de l'UFR de lettres ;

Madame Catherine GARNIER-DAVEY, professeure d'anglais en charge de l'UPE2A du collège Edouard Herriot de Chenôve, suppléante.

1. Présentation des candidats :

- I. Nombre de candidats : il est passé de 14 en 2017 à 18 en 2018.
 - a. Le nombre de candidats du 1er degré a diminué : il est passé de 6 en 2017 à 3 en 2018.
 - b. Il a augmenté dans le second degré : il est passé de 8 à 15.
 - c. La Côte-d'Or et la Saône-et-Loire restent les départements les plus représentés.

	1er degré	2 nd degré
Inscrits Présents	3 3	15 15
Admis Notes	2 7 à 13	12 7 à 18

II. <u>Origine géographique des candidats</u>:

- a. Côte-d'Or: 9 Saône-et-Loire: 5 Yonne: 2 Nièvre: 1
- b. 1 professeur des écoles en détachement à Ryad en Arabie Saoudite. Il a passé la certification complémentaire en visioconférence.

III. Profil des candidats :

Nous avions en 2017, 13 femmes sur 14 inscrits. Cette répartition évolue en 2018 avec une proportion d'hommes en augmentation : 5 candidats sur 18 sont des hommes.

<u>Premier degré</u>:

1 professeur des écoles, 1 professeur itinérant prenant en charge des élèves allophones, 1 professeur des écoles en détachement dans une école de Ryad en Arabie Saoudite.

Second degré:

- 3 professeurs stagiaires: lettres modernes, anglais et documentation;
- 2 PLP lettres/histoire;
- 8 professeurs certifiés de lettres modernes et 1 certifié d'anglais ;
- 1 professeur agrégé d'italien.

La diversification relevée se poursuit : en 2017 deux professeurs d'EPS avaient passé la certification. Pour la session 2018, ce sont deux PLP de lettres/histoire.

2. Résultats:

Le taux de réussite augmente : 14 candidats sur 18 ont réussi soit un taux de 77,77 % (contre 64,28 % pour la session 2017).

- 1. La tendance observée depuis 2015-2016 de résultats supérieurs dans le 1er degré s'inverse en 2018.
- 2. La moyenne des notes obtenues par les candidats du 1er degré est passée de **14,33** en 2017 à **10,33** en 2018. Celle obtenue par les candidats du second degré est passée de **10,37** à **13,26** avec des notes s'étalant progressivement de 7 à 18. La médiane est de **15**.

3. Constats du jury:

Les meilleurs candidats sont ceux qui ont construit une expertise solide, fondée aussi bien sur l'expérience que sur l'analyse d'outils et de méthodes. Se dessinent une prise de conscience plus affirmée et des choix audacieux :

- l'émergence d'une approche littéraire ;
- la nécessité de mettre la grammaire au service du sens ;
- la reconnaissance du statut de la langue, des langues des élèves allophones indissociable(s) de leur culture ;
- la différenciation comme approche pédagogique nécessaire à la scolarisation des élèves allophones dans leurs premiers mois de scolarisation ;
- le questionnement relatif à la passation du DNB.
- 4 professeurs sur 18 ont une expérience récente d'enseignement au sein d'une UPE2A : 2 en Côte-d'Or, 2 en Saône-et-Loire. L'un de ces professeurs n'a pas obtenu la certification.

Le nombre de professeurs stagiaires présentant la certification est à la hausse : il est passé d'un seul stagiaire en 2017 à 3 à la session 2018. Le signe certainement de la prise de conscience dès l'entrée dans le métier de la diversité des élèves.

Une autre évolution est à souligner. La motivation de professeurs à présenter la certification n'est plus seulement la revendication d'enseigner au sein d'une UPE2A. Leur démarche est désormais plus inclusive avec le souci de faire réussir tous les élèves quels que soient leurs besoins. Ces professeurs ont désormais une vue plus large de leur rôle dans la scolarisation des élèves allophones. C'est au sein même de la classe accueillant ces élèves que certains ont construit une expérience solide. Ils envisagent parfois de devenir référent au sein de leur établissement scolaire, c'est-à-dire un professeur ressource capable d'épauler les autres professeurs à mobiliser des compétences, concevoir et organiser des modalités de travail adaptées à ces élèves. Certains coordonnent déjà au sein de leur établissement scolaire l'action pédagogique initiée pour ces élèves.

Le jury a été satisfait que, contrairement à la session 2017, deux ou trois professeurs soulignent la valeur réflexive de leur expérience pédagogique auprès d'élèves allophones et de ce fait le regard critique porté sur leurs pratiques pédagogiques.

Les candidats ayant échoué de peu doivent persévérer dans leur réflexion et se présenter à nouveau.

Les candidats ayant obtenu la note de 7 ou 8 doivent se donner le temps de vérifier leur motivation, de construire l'expérience qui leur donnera le recul et l'aisance nécessaires à l'analyse de leurs pratiques et à l'exposé de leurs approches et constats à un jury.

Cette année encore la diversité des parcours et des expériences a retenu l'attention du jury.

Notons qu'un professeur ayant suivi un seul élève allophone a obtenu la note de 16.

Ce professeur a comblé son manque d'expérience par l'observation sur le long terme de séquences pédagogiques au sein d'une UPE2A, de séquences de langues dans son propre collège, de l'organisation pédagogique d'une classe de maternelle et par l'analyse qu'il en a faite.

4. Attentes du jury:

Parmi les compétences attendues déclinées dans la note de service n° 2004-175 du 16-10-2004, et compte tenu des territoires, le jury est particulièrement attaché à la maîtrise des compétences ci-dessous :

- la connaissance et l'expérience des matériels pédagogiques disponibles ;
- la connaissance et l'expérience des techniques de classe pour les publics d'élèves non francophones (capacité du candidat à organiser une séquence de langue étrangère ou une séquence de langue seconde pour des élèves débutants ou pour des élèves avancés);
- la connaissance des textes réglementaires qui concernent l'accueil et la formation des élèves non-francophones et plus particulièrement la circulaire relative à l'organisation de la scolarité des élèves allophones nouvellement arrivés ;
- la connaissance des divers aspects des programmes de l'école primaire, du collège et du lycée concernant la maîtrise de la langue, le jury tenant compte du niveau d'enseignement du candidat ;
- la connaissance des grandes familles de langue et des grands systèmes d'écriture, en vue de permettre une comparaison entre fait de langue en français et fait de langue dans la langue d'origine des élèves ;
- la capacité à évaluer les compétences des élèves (et la connaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet : CECR, socle commun de compétences) ;
- la capacité à élaborer un plan individualisé de formation pour les élèves et à négocier avec l'équipe d'établissement un plan d'intégration progressive dans la classe d'inscription.

Outre ces compétences, le jury appréciera :

- la capacité à prendre du recul par rapport à sa pratique et à mettre en perspective ses choix didactiques ;
- la volonté de mener une réflexion sur les œuvres littéraires inscrites dans les programmes (quelles adaptations, quelles aides à mettre en place ?).

et pour le dossier et l'entretien :

- le soin et l'attention apportés à l'élaboration du dossier (d'au plus 5 pages) bien qu'il ne

soit pas soumis à évaluation. Le dossier fournit au jury des informations et des éléments de compréhension. Le jury rappelle que la présentation d'une expérience spécifique est attendue et qu'elle doit être soigneusement développée et analysée. Le parcours professionnel, l'expérience en FLS, les lectures universitaires doivent nourrir la réflexion pédagogique et permettre de l'approfondir. Les annexes se limitent à un ou deux documents pertinents exploités dans le rapport ;

- la capacité à concevoir un exposé construit, facilitant les échanges avec le jury.

Conclusion

Nous souhaitons réaffirmer que l'examen de la certification complémentaire FLS n'est pas une formalité. Il s'agit au contraire de maîtriser les grands aspects de l'enseignement du FLS, un des champs de l'enseignement du français, de questionner ses enjeux, sa pertinence, ses modalités pratiques de mise en œuvre dans la classe et son articulation avec d'autres champs de l'enseignement dans le cadre du socle commun de compétences. Il est également nécessaire de toujours placer l'élève, ses apprentissages, son parcours de scolarisation au centre du questionnement.

Une journée de préparation à l'examen de la certification complémentaire FLS est prévue au plan académique de formation pour les candidats désirant se présenter à l'examen de la session 2019. Cette formation ne dispense pas d'une préparation personnelle soutenue. La préparation de la certification devrait permettre aux candidats de faire le point sur l'état actuel de la réflexion en FLS, et de dégager des pistes concrètes pour conduire un enseignement adapté.

Nous remercions tous les candidats qui se sont présentés à cette session et nous incitons les candidats qui n'ont pas obtenu cette année la certification complémentaire à présenter à nouveau l'examen, à plus ou moins long terme, en en cernant plus précisément les enjeux.

la présidente du jury, Véronique BOULHOL